

Présents : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BOSSET Régis, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, JACUZZI Vincent, JARJAVAL Romain, JOSSERAND Alain, LEO Lydia, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

Excusés : AMPRINO Jean Jacques, BERNARD Alain, GUTIERREZ Raul, NAEGELLEN Philippe.

☺ ☺ ☺ ☺

Joël MALIN ouvre la séance à 17 H 00 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il présente ses condoléances et celles du District de l'Ain à la famille de M. Michel MUFFA JOLY, président du District de l'Isère, décédé dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14 décembre 2020.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 12 octobre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Réunion de bureau du 18 novembre 2020

Réunion faite en visio-conférence.

Le compte rendu sera transmis aux membres du Comité de Direction.

Résumé des différents points abordés :

- Les éducateurs sportifs, Alexis CURT et Thibault VALLET, seront rééquipés en vêtements.
- Un polo pourrait être fourni à chaque membre du CD mais avec obligation de le porter lors des différentes actions du district.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité l'achat de polos de couleur bleu clair chez Intersport. Les membres auront obligation de le porter lors des manifestations et représentations.

- Nous ne ferons pas d'annuaire papier cette saison car il est trop tard. Il ne serait pas distribué au mieux avant Janvier ou Février. Les règlements seront mis sur le site par Esther avec des liens hypertexte pour faciliter la recherche. Maurice propose également la possibilité d'y incorporer un moteur de recherche ... à suivre, avec la commission communication.

Les règlements ont été mis sur le site internet du District.

- Le bureau souhaite conserver la décision du CD précédent qui disait que pour représenter un club du district de l'Ain, un arbitre devait arbitrer dans l'Ain.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

- Une dérogation sera accordée au club de Montluel pour utiliser le terrain de Bressolles pour la saison 2020/2021.

- Une proposition d'Orange pour raccorder le district par la fibre et remplacer le matériel existant a été faite. Jean-Marie fera une étude du coût de la solution actuelle et de la solution future, sachant que nous devons obligatoirement passer en fibre.

Un audit des installations sera fait ce vendredi après-midi 18 décembre 2020.

La FFF devrait octroyer une subvention aux Districts.

Accord du Comité de Direction pour le changement d'opérateur.

Nous nous conformerons aux directives gouvernementales, préfectorales et fédérales pour la pratique du football mais :

- Le District sera fermé physiquement et téléphoniquement jusqu'au 4 janvier 2021.
- Les techniciens feront du télétravail 2 jours par semaine jusqu'au 24 décembre. Ils fourniront un planning de leurs jours travaillés. Fabien y inclura ses jours ligue. Jean-Marie également s'il en a. Thibault, s'il est déclaré apte à la reprise, sera en congé du 24 novembre au 4 décembre inclus.

L'arrêt de travail de Thibault VALLET a été prolongé jusqu'au 4 janvier. Si retour à cette date, il sera en congés pour les 2 semaines suivantes.

Le Comité de Direction décide de reporter une semaine de congés 2020/2021 sur la période 2021/2022.

- Myriam travaillera en présentiel tous les mardis jusqu'au 24 décembre.
 - Esther travaillera en présentiel tous les lundis et mardis jusqu'au 24 décembre.
 - Le reste du temps, tous les salariés seront en chômage partiel. Le bureau décide de faire le complément de salaire à 100% sur cette période de décembre.
- La mini soirée des commissions est mise en standby.
- L'utilisation de la cuisine sera revue, en maintenant bien sur la priorité aux salariés pendant les heures de travail.

Les membres utilisateurs devront laisser les lieux propres et rangés.

Les nouveaux calendriers et les actions promotionnelles

Orientations possibles en 2021.

La FFF donnerait le choix entre 2 solutions :

- il reste suffisamment de dates pour terminer le championnat avant le 30 juin 2021 et on garde les matchs aller-retour.
- il ne reste pas assez de dates : seuls les matchs aller seront programmés et les classements seront calculés en fonction de cette phase. Les poules seraient scindées en deux avec une poule d'accession et une poule de maintien et des matchs secs.

La Commission Sportive du District a établi un nouveau calendrier avec une reprise au 31 janvier 2021 (voir en fin de compte rendu).

En cas de terrain impraticable ou de Covid-19, le District appliquera le règlement transmis par la FFF.

Au vu des informations données à ce jour, le Comité de Direction décide de modifier le tableau des montées et descentes pour revenir à des poules de 13 en 2021/2022 et de prévoir un retour à la normale dans 2 saisons.

Joël MALIN communiquera officiellement les informations aux clubs par mail.

La Commission Foot Réduit a dû aussi revoir les calendriers. Ils seront communiqués aux clubs au plus tôt.

Les modifications envisagées seront validées ou modifiées après l'intervention du Président MACRON du 7 Janvier 2021.

Point de situation sur le FAFA

Alain JOSSERAND est en attente de l'enveloppe octroyée au District de l'Ain.

FAFA véhicule : Dombes Bresse.

Dossier en attente de décision suite à la mise en place du malus sur les véhicules ce qui augmente le prix d'achat.

FAFA structure : Manziat (vestiaires) et Replonges (éclairage LED).

Les aides de l'Etat « Mesures de soutien au sport »

Jean Marie ABBEY a fait un résumé du document reçu dont la compréhension est un peu difficile (annexe en fin de compte rendu).

Il sera de nouveau envoyé par mail à tous les clubs car celui envoyé n'était pas le bon.

Soirée des récompenses 2021

La salle des fêtes de Viriat est indisponible les 5 et 12 novembre 2021.

La soirée aura lieu à Attignat le 12 novembre 2021.

A.G. de début de saison 2021

Une demande a été faite à la Mairie de Viriat le 22 Septembre 2020 pour une réservation le samedi 23 octobre 2021.

Intégration des bénévoles

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup - 01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration d'un nouveau membre dans la commission des terrains et infrastructures :

Monsieur Gérard MONTBARBON.

Tuteur : JANNET Jean François.

Présentation de la carte de voeux 2021



M. MALIN, Président du District de l'Ain de Football,
Les membres du comité de direction,
L'équipe administrative et technique,
vous adressent
leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite
pour cette année 2021

Informations diverses

- Une formation aura lieu ce vendredi 18 décembre de 9 h à 12 h sur un logiciel de montage vidéo à l'intention de l'Equipe Technique.

Dotation de la LAuRAFoot d'un caméscope et de 3 licences pour le logiciel.

- La LAuRAFoot enregistre une baisse de 10% des licences (notamment en foot réduit).

- La licence « membre club » serait gratuite suite à l'enquête faite par la LFA.

Les titulaires ne pourront pas avoir de fonctions officielles telles que délégués, arbitres assistant, etc.... et ne pourront pas être notés sur les feuilles de match.

Joël MALIN souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous et demande à tous de respecter les mesures sanitaires.

Heure de fin de réunion : 19 H 00

Calendrier 2020/2021

CHAMPIONNATS - COUPES

CHAMPIONNATS - COUPES																																																									
Mois	Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin																										
Jour	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	Me 11	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31	7	14	21	28	7	14	Me 18	21	28	3	4	5	Me 7	11	18	25	Me 28	1	2	8	9	13	16	22	23	24	30	6	13	20	27
Coupe de France																																																									
	Gambardella																																																								
	Coupes AIN / Grpts																																																								
Régional 3																																																									
Seniors - Poules de 13 et 14																																																									
Seniors - Poules de 13 et 14																																																									
Seniors - Poules de 12																																																									
Seniors - Poules de 12																																																									
Championnat Senior D5																																																									
Championnat Senior D5																																																									
U 18																																																									
U 15																																																									
U 13																																																									
U 11																																																									
U 9																																																									
U 7																																																									
Senior à 11 - Filles																																																									
Senior à 8 - Filles																																																									
U 18 - Filles																																																									
U 15 - Filles																																																									
Jour																																																									
Mois	Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin																										

Vacances scolaires
Dimanche 1er Novembre
Mercredi 11 Novembre
3, 4 et 5 Avril Pâques
Samedi 1er Mai
Samedi 8 Mai
Jeudi 13 Mai Ascension
22, 23 et 24 Mai Pentecôte

Réunion des jeunes à 11 : Samedi 29 août
Réunion des féminines : Jeudi 10 septembre
J'Accompagne Bresse - Bugey - Val de Saône U13 - U11 : 14 septembre 2020
J'Accompagne Bresse - Bugey - Val de Saône U9 - U7 : 16 septembre 2020
J'Accompagne Haut Bugey : 15 septembre 2020
J'Accompagne Bas Bugey : 15 septembre 2020
J'Accompagne Dombes Côtière : 15 septembre 2020
J'Accompagne les U7 (2nde phase) : 8 février 2021

Actions promotionnelles
JND Journée Nationale U7 : Samedi 29 mai
JNA Journée Nationale U9
CD Challenge Conseil Départemental U11 :
FF Festival Foot U13 : Samedi 03 avril
JDFF Journée Départementale du Foot Féminin :
RF Rassemblement Féminin

QF : Qualification Futsal
 Ffut : Finale futsal

SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE DU SPORT

Quels dispositifs pour quels bénéficiaires?



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE DU SPORT

Quels dispositifs pour quels bénéficiaires ?



Le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien économique inédits pour accompagner l'économie française dans la crise.

Le sport fait partie des secteurs les plus impactés. Aussi, en complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectoriels et un plan de relance ad hoc sont mis en place pour soutenir les acteurs du SPORT

Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport

15M€ en 2020

Ce fonds initialement doté de 15M€, abondés pour moitié par le ministère des sports et pour moitié par l'Agence nationale du sport (redéploiement de crédits) a été créé pour soutenir les associations sportives les plus fragilisées par la crise, notamment les structures non employeuses qui n'ont pas bénéficié des aides de droit commun.

3000 actions d'associations ont déjà été financées. Fin 2020, le ministère chargé des Sports abondera ce fonds de 4M€ supplémentaires.

15M€ en 2021

Le Président de la République a annoncé que ce fonds d'urgence représentera 15 millions d'euros supplémentaires en 2021 pour continuer à soutenir les petites associations sportives.

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport

BENEFICIAIRES	MODALITES	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET PLAFOND
<p>Associations sportives Ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs...</p>	<p>Dossier à déposer sur Le Compte Asso Instruction des candidatures par les services déconcentrés de l'Etat</p>	<p>Les actions financées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le renforcement de la continuité éducative : «Vacances apprenantes», séjours sportifs pendant les vacances scolaires...• Des aides d'urgence pour les associations les plus en difficulté• Des aides ponctuelles à l'emploi de jeunes avec un plafond de 12000 € pour un temps plein et aides à l'apprentissage qui ne seraient pas éligibles au plan de relance de l'apprentissage

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport

CALENDRIER

CANAL DE VERSEMENT

CONTACTS

Dispositif en vigueur depuis juin
2020

Agence nationale du Sport par
virement

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-05_27_annuaire_referents_dr_dd_part_territoriale.pdf

Pass Sport : un acte fort pour la reprise de licence

100M€

Ce dispositif en cours d'élaboration entre le ministère, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et le mouvement sportif sous le pilotage de l'Agence nationale du Sport a été confirmé comme une priorité par le Président de la République.

Il s'agit d'une aide massive à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics 100M€ les plus fragiles.

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Fonds de compensation pour les fédérations sportives

Le Président de la République a acté le fléchage de crédits du plan de relance placé à l'Agence Nationale du Sport à destination des fédérations sportives impactées par la baisse des licences en raison de la crise sanitaire.

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Autres annonces du Président de la République

5 000 missions de service civique Le Président de la République a annoncé que 5 000 missions de services civiques seraient fléchés vers le sport et que des emplois seraient créés dans les CROS pour accompagner les petits clubs à se saisir des aides disponibles.

Retour des mineurs dans les associations en décembre Le Président de la République a souhaité que le retour des mineurs dans les associations sportives puisse être effectif au mois de décembre selon des protocoles sanitaires qui seront travaillés avec le ministère chargé des Sports et les acteurs locaux. Il s'accompagnera d'une campagne de communication nationale pour faire la promotion de la pratique sportive au bénéfice de la santé des Français.

Activité partielle Afin de sauvegarder au maximum l'emploi, l'Etat a décidé de reconduire le dispositif de prise en charge de l'activité partielle.

BENEFICIAIRE	MODALITES	CALENDRIER	CONTACT
Toutes les entreprises et associations employeuses fermées totalement ou partiellement	Pour tous les salariés : prise en charge à 100% de leur rémunération nette pour les salariés au SMIC et à 84% de la rémunération nette pour les salariés dans la limite de 4,5 fois le SMIC • Zéro reste à charge pour l'entreprise	Dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020	Directe http://direccte.gouv.fr

Exonérations de cotisations sociales patronales

Afin d'alléger les charges fixes des entreprises et associations fermées administrativement ou ayant subi une perte importante de leur chiffre d'affaires du fait des mesures de restriction d'activité (couvre-feu, confinement), l'État a décidé de reconduire le dispositif d'exonération de cotisations sociales patronales hors retraite complémentaire, ainsi que d'aide au paiement des cotisations sociales restant dues à hauteur de 20% de la masse salariale. Le montant total des exonérations et aides au paiement perçues est soumis à un plafond de 800 000 €, au sein duquel figurent également les montants perçus au titre du fonds de solidarité.

BENEFICIAIRE	PERIODE	CONTACT
Entreprises et associations de moins de 250 salariés fermées administrativement ou connaissant une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50% • Entreprises et associations de moins de 250 salariés relevant <u>des secteurs de l'économie du sport</u> ou de secteurs qui en dépendent, subissant une perte de CA d'au moins 50%	Cotisations dues en octobre – décembre (au titre de septembre – novembre)	URSSAF • www.urssaf.fr

Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

40M€

Cette mesure est destinée à soutenir la création de 2 500 emplois prioritairement pour les jeunes de moins de 25 ans au sein des associations sportives locales d'ici 2022.

Autant de forces vives pour animer la reprise de l'activité et le développement du tissu associatif sportif.

Les emplois aidés cofinancés par l'Agence du Sport génèrent un taux de pérennisation dans l'emploi en CDI de près de 80%.

Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

BENEFICIAIRES	MODALITES	CRITERES
<ul style="list-style-type: none">• Associations sportives (ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs...)• Publics concernés : jeunes de moins de 25 ans habitant prioritairement au sein de zones carencées (QPV, ZRR,..)	<p>Gestion dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST) – assurée par les délégués territoriaux (DT) de l'Agence</p> <ul style="list-style-type: none">– Dossier à déposer dans Le Compte Asso– Instruction par les services déconcentrés de l'État– Avis des conférences des financeurs– Décision des DT	<p>Une aide pluriannuelle de deux ans pour soutenir la création d'un emploi durable dans une association sportive (cible : 1500 emplois en 2022)</p> <ul style="list-style-type: none">• Une aide plus ponctuelle pour soutenir la création d'un emploi dans une association sportive (cible : 1000 aides en 2022)

Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

FIN 2020

PREMIER SEMESTRE 2021

Février - Avril
(selon région)

Avril - Mai

Mai - Juin

Juin - Juillet

Validation des objectifs et du dispositif par le conseil d'administration de l'ANS

Dépôt des dossiers sur Le Compte Asso

Instruction par les référents emploi régionaux et départementaux (DRDJSCS)

Avis sur les dossiers par les membres des conférences des financeurs du sport

Transmission des listes des lauréats et versement des subventions
Renouvellement en 2022 selon le même calendrier

Création d'emploi dans le cadre du plan « #1jeune1solution » (ANS)

CANAL DE VERSEMENT	CONTACT
Agence nationale du Sport par virement	<ul style="list-style-type: none">• Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale : https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-05-27_annaire_referents_dr_dd_part_territoriale.pdf• Agence nationale du Sport Olivia LAOU, Chargée de mission développement agence- dft@agencedusport.fr

Soutien aux fédérations et clubs sportifs

21M€

21 M€ sont mobilisés en 2021 pour financer en urgence les actions de soutien à la reprise des clubs et pour accompagner les structures les plus en difficulté en raison de la crise sanitaire.

Soutien aux fédérations et clubs sportifs

BENEFICIAIRES	MODALITES	CRITERES	CALENDRIER
Fédérations et associations sportives	Gestion dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF) – Assurée par les fédérations – Dossier à déposer dans Le Compte Asso – Instruction par les fédérations – Proposition de la liste des bénéficiaires à l'Agence pour paiement	Une aide annuelle pour soutenir la reprise sportive des clubs et la prise de licences en cas de baisse	<ul style="list-style-type: none">• A redéfinir par l'ANS suite aux annonces du Président de la République

CONTACTS

Pour déposer votre dossier de demande de subvention :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour télécharger le manuel d'utilisation du Compte Asso :

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/guide_le_compte_asso_2020_.pdf

Pour consulter les campagnes des fédérations :

<https://www.agencedusport.fr/Notes-de-cadrage-PST-PSF>

Fédérations sportives agréées :

<https://www.agencedusport.fr/Notes-de-cadrage-PST-PSF>

Agence nationale du Sport – Julien FRESLON, Conseiller développement –
agence-dft@agencedusport.fr **CONT**

Financement de nouvelles missions de Service Civique

Création de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021 dont 5000 consacrées au sport pour participer au déploiement des priorités savoir rouler et savoir nager, tout en inscrivant le jeune dans un parcours de formation pour lui faciliter l'accès à un métier du sport.

BENEFICIAIRES

Fédérations, associations, Etat, collectivités locales

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap

MODALITES

Demander un agrément sur le site du Service Civique, ou bénéficiaire de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération d'associations

Financement de nouvelles missions de Service Civique

Création de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021 dont 5000 consacrées au sport pour participer au déploiement des priorités savoir rouler et savoir nager, tout en inscrivant le jeune dans un parcours de formation pour lui faciliter l'accès à un métier du sport.

BENEFICIAIRES	CALENDRIER	CONTACT & LIENS UTILES
Aide de l'Etat aux jeunes (473€ nets par mois), aide de la structure au jeunes (107€ par mois) et aide de l'Etat à la structure sans but lucratif (100€ par mois)	<ul style="list-style-type: none">• Immédiatement	Retrouvez les référents locaux du Service Civique et contactez l'Agence du Service Civique : 09 74 48 18 40 (non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 18h. https://www.economie.gouv.fr/plan-derelance/profils/entreprises/financementnouvelles-missions-service-civique

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Destiné à tous les secteurs associatifs, et plus particulièrement aux petites associations, le Fonds pour le développement de la vie associative est un fonds qui vient en accompagnement des associations chaque année. Il ne s'agit donc pas d'un fonds d'urgence. Les associations sportives sont éligibles au premier volet du FDVA pour soutenir leur fonctionnement général ou leurs projets innovants inscrits dans les priorités accompagnées par l'Etat.

BENEFICIAIRE	MODALITES	CALENDRIER	CONTACT
Associations	<ul style="list-style-type: none">• Appel à projet des directions des services départementaux de l'éducation nationale• Toutes les demandes doivent être réalisées sur le télé service « Le compte asso »	Début 2021	Portail gouvernemental www.associations.gouv.fr

Un nouveau fonds créé pour les associations de l'ESS - 30M€

BENEFICIAIRES	MODALITES
<p>Pour les associations de 1 à 3 salariés, une subvention directe de 5000 € associée à un diagnostic et accompagnement via le dispositif local d'accompagnement (DLA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour les associations de 4 à 10 salariés, une subvention directe de 8 000 € associée à un diagnostic et accompagnement via le DLA.	<p>Distribution des aides via un opérateur qui sera prochainement désigné par appel d'offres aux alentours du 15 décembre</p> <ul style="list-style-type: none">• L'aide est conditionnée à un diagnostic de la situation économique et financière (analyse des derniers comptes disponibles et réalisation d'un plan de trésorerie), qui devra notamment établir la difficulté d'accès aux aides généralistes mises en place par le Gouvernement, comme le fonds de solidarité• L'aide est temporaire

Un nouveau fonds créé pour les associations de l'ESS - 30M€

CALENDRIER

- À partir de la désignation de l'opérateur chargé du dispositif fin décembre

RESSOURCES

- Un vademecum recense les aides disponibles pour les structures ESS, dont les associations et fédérations sportives, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structuresess>



Plus d'informations sur : www.sports.gouv.fr

Et concernant le plan de relance sur :
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils>